



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2002/11  
24 juin 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports  
(Quinzième session, 2-4 septembre 2002,  
point 11 de l'ordre du jour)

**ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

Note du secrétariat

La présente note contient un récapitulatif des activités opérationnelles relatives aux transports menées par la CEE pendant la période allant de juin 2001 à juin 2002.

\* \* \*

**ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**  
**ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES MENÉES PAR**  
**LA DIVISION DES TRANSPORTS DE LA CEE**

**entre juin 2001 et juin 2002**

**I. Activités menées dans un pays ou groupe de pays**

**1. Missions bilatérales**

Sur l'invitation du Ministère tchèque des transports et des communications et à l'occasion de l'adhésion de la République tchèque à la SECI, le Conseiller régional a porté à la connaissance des fonctionnaires du Ministère les activités de transport concernant notamment l'Initiative de coopération pour l'Asie du Sud-Est (SECI), le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (CEMN) et la Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE-MN), et l'établissement de liaisons de transport Europe-Asie, y compris la Conférence de Saint-Pétersbourg de septembre 2000 (juillet 2001).

Dans le cadre d'une mission consultative de haut niveau en République fédérale de Yougoslavie, conduite par le Secrétaire exécutif de la CEE, le Conseiller régional a évoqué notamment la coordination des transports entre la CEE et la République fédérale de Yougoslavie et, en consultation avec les autorités du pays, a dressé les grandes lignes d'un programme de travail sur les initiatives en matière de transport concernant la République fédérale de Yougoslavie (juin 2001).

Sur l'invitation de la République serbe, le Conseiller régional s'est rendu à Belgrade à deux reprises. Il a présenté des informations au Ministère et procédé à des échanges de vues sur un certain nombre de sujets touchant aux transports, et notamment sur la SECI, le SPECA, la CEMN et la navigation sur le Danube. Il a également donné des avis sur l'élaboration de projets de transport et leur exécution/financement (septembre et novembre 2001).

**2. Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE-MN)**

Le secrétariat de la CEE a continué, par l'intermédiaire de son conseiller régional, de participer activement à l'exécution du programme de travail de la Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE-MN). À la demande du Comité directeur de la ZTPE-MN (Bucarest, 2-3 avril 2001), il a établi le rapport intitulé «*Analyse comparative des plans/programmes d'action de la ZTPE-MN et de la CEMN*» (15 mai 2001). Le rapport a été adopté à la réunion du Comité directeur de la ZTPE-MN qui s'est tenue à Bucarest le 27 février 2002.

**II. Coopération avec des organisations sous-régionales**

**1. Organisation de la coopération économique de la mer Noire (CEMN)**

Dans le cadre de ses fonctions de correspondant de la CEE à la CEMN, le Conseiller régional pour les transports a invité à de nombreuses occasions les États membres de la CEMN

à adhérer aux instruments juridiques de la Commission. Il a représenté la CEE à la réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères de la CEMN (Antalya, octobre 2001). Il s'est entretenu à diverses reprises avec des hauts fonctionnaires de la CEMN au sujet de la coopération entre cette organisation et la CEE et a participé à la rédaction de l'*Accord de coopération CEE-CEMN*. L'accord adopté par le Conseil des Ministres de la CEMN (Moscou, mai 2001) et le Secrétaire exécutif de la CEE et le Secrétaire général de la CEMN y ont apposé leur signature au cours d'une cérémonie officielle qui a eu lieu à Istanbul en juillet 2001.

Le Conseiller régional a contribué à l'élaboration du *Plan d'action pour les transports* et de la *Déclaration commune des Ministres des transports*, que ces derniers ont adoptés au cours de la réunion qui a eu lieu à Sochi (30 mars 2001). Il a également coprésidé le premier Forum international des transports (Antalya, octobre 2001). À la demande du Président (Turquie), il a participé à l'établissement de documents destinés à la réunion du Groupe de travail des transports de la CEMN (Istanbul, juin et septembre 2001), avant et pendant les réunions.

Au cours de la deuxième Conférence internationale sur les transports de la mer Noire (Kiev, Ukraine, 5-6 mars 2002), le Conseiller régional a participé à la mise au point du texte final du *Mémorandum d'accord ministériel sur la facilitation du transport des marchandises par route dans la région de la CEMN* et à l'élaboration de la *Déclaration de la Conférence*; il a donné des avis sur la coordination des activités en matière de transport dans la région de la mer Noire relevant d'un certain nombre d'organisations ou d'initiatives (CEMN, Traceca, Communauté européenne, (ZTPE-MN et Couloirs de transport paneuropéens), CEE et SECI); et il a présenté un document sur l'amélioration des transports dans la région de la mer Noire et le rôle de la CEE.

### **III. Activités entreprises dans le cadre de programmes régionaux et sous-régionaux**

#### **1. Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et autres initiatives concernant la région**

##### **1.1 Groupe de projet de la SECI sur la facilitation du passage des frontières**

Les travaux du Groupe ont débouché sur l'établissement d'un *Mémorandum d'accord*, signé par les Ministres des transports des États membres de la SECI à Athènes le 28 avril 1999, dont l'initiative revient au secrétariat de la CEE. Le *Mémorandum* comprend des mesures précises à appliquer avant la fin de 2002 afin de faciliter le transport international de marchandises dans la région et prévoit notamment de libéraliser progressivement et d'assurer la viabilité du transport routier international et, à court terme, de mettre en place un régime hors contingent de camions «verts» et «plus verts et plus sûrs». Il prévoit en outre d'introduire un certificat de pesée des véhicules de transport international, pour en finir avec les opérations répétitives de pesage aux frontières. Conformément aux dispositions du *Mémorandum*, un Comité régional des transports routiers a été mis en place pour veiller à la bonne coordination des activités, suivre l'application du *Mémorandum d'accord* et, à terme, mettre au point un accord-cadre multilatéral sur les transports routiers. La Division des transports de la CEE assure le secrétariat du Comité régional, dont elle établit notamment l'ordre du jour, les rapports et la plupart des documents, et gère, à l'aide du serveur de la CEE, le système d'information sur les transports routiers régionaux destiné aux États membres ([http://www.unece.org/trans/new\\_tir/seci/intro.htm](http://www.unece.org/trans/new_tir/seci/intro.htm)). Par ailleurs, un représentant de la Division

des transports assure, aux côtés d'un représentant du pays hôte, la coprésidence des deux sessions annuelles ordinaires du Comité. En 1999 et en 2000, le Comité a été l'hôte de la Grèce. Il est l'hôte de la Turquie depuis 2001.

Parmi les principaux progrès examinés par le Comité régional, il convient notamment de mentionner: la définition du réseau des routes E de la région de la SECI que les camions de transport international pourront emprunter sans avoir à acquitter de taxes pour excédent de poids ou encombrement excessif; l'approbation de principe du certificat de pesée des véhicules de transport international qui devrait être introduit à titre expérimental dans la région de la SECI au 1<sup>er</sup> janvier 2002; l'adoption et la mise en œuvre d'une déclaration commune sur la mise en place d'un régime hors contingent de camions «verts» et «plus verts et plus sûrs»; et l'étude du projet de délivrance rapide et simplifiée d'un visa aux conducteurs professionnels, sans pour autant compromettre la sécurité interne et les contrôles administratifs.

Au 18 septembre 2001, tous les États membres de la SECI – Yougoslavie comprise – avaient signé le Mémorandum d'accord et étaient donc membres du Comité.

La cinquième session du Comité et la première session du Groupe d'experts des politiques de tarification ont eu lieu à Antalya du 9 au 12 octobre 2001. Le Comité a fait le point de la mise en œuvre des dispositions du Mémorandum d'accord. Les participants se sont vu distribuer un nouveau questionnaire, établi par le secrétariat de la CEE conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 6 du Mémorandum d'accord, qui avait pour but de permettre de suivre les efforts faits par les États membres pour définir ou améliorer le réseau de routes E que les camions répondant aux normes de la Communauté européenne concernant les poids et les dimensions maximums autorisés pourront emprunter sans avoir à acquitter de taxes pour excédent de poids ou encombrement excessif. Le Comité a noté que le certificat de pesée des véhicules de transport international devrait être adopté en mai 2002 et être mis en circulation au cours du deuxième semestre de la même année. Sur la base d'un document établi par le secrétariat de la CEE en collaboration avec le Ministère turc des transports, le Comité a mis en chantier un projet d'accord-cadre multilatéral sur les transports routiers (y compris le transport de voyageurs), comme le prévoit le Mémorandum d'accord. Il a également commencé de se pencher sur la rationalisation et l'harmonisation progressive des politiques de tarification des transports routiers dans la région. Le Groupe d'experts des politiques de tarification s'est penché sur la question de l'harmonisation des politiques de tarification des transports routiers conformément aux dispositions du Mémorandum d'accord et de la Déclaration commune correspondante, et compte tenu de l'acquis communautaire et des recommandations de la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT). Il a conçu un tableau visant à permettre de se faire une idée complète de la compatibilité des frais de transport routier actuellement appliqués avec les dispositions du Mémorandum d'accord et l'acquis communautaire, que les experts ont été invités à compléter après la session.

Afin de mettre au point le texte final de certaines dispositions techniques du certificat de pesée des véhicules de transport international, le Comité a convoqué un groupe d'experts qui s'est réuni à Istanbul les 4 et 5 décembre 2002. Les experts ont arrêté le texte final de la plupart des points techniques du certificat et demandé au secrétariat de la CEE d'élaborer, avec le concours de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) un code de pratique destiné à faciliter l'utilisation dudit certificat.

Le Comité a convoqué une deuxième session du Groupe d'experts des politiques de tarification, qui s'est tenue les 6 et 7 décembre 2001, qui a été chargé d'examiner les méthodes à utiliser pour calculer les coûts pour les usagers de la route et de définir des mesures concrètes en vue d'harmoniser les taxes payables par les usagers de la route dans la région en tenant compte de l'acquis communautaire de l'Union européenne.

## **1.2 Groupe de projet IV sur le développement de l'infrastructure des transports sur les principaux itinéraires internationaux, présidé par la Bulgarie**

Depuis sa dernière réunion, qui a eu lieu à Sofia en mai 2000, le Groupe n'a entrepris aucune activité, dans l'attente d'une réponse du Pacte de stabilité auquel il avait proposé sa coopération pour l'exécution des projets concernant des transports dans la région.

## **1.3 Comité de la SECI chargé de l'ordre du jour**

Un représentant de la Division des transports de la CEE a présenté un exposé et formulé des observations sur les mesures et stratégies à venir lors de la réunion consacrée aux transports par le Comité de la SECI chargé de l'ordre du jour (Genève, 10 décembre 2001).

## **1.4 Groupe de travail sur le projet relatif au transport sur le Danube**

Un nouveau *Groupe de travail sur le projet relatif au transport sur le Danube* a été créé au cours de la réunion, la Yougoslavie étant le pays hôte. Le secrétariat de la CEE a assuré des services de secrétariat pour toutes les réunions du Groupe (Belgrade, juillet 2001, novembre 2001 et avril 2002).

## **2. Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA)**

Le Kazakhstan est l'État chef de file du *Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières*. En raison de la situation critique prévalant dans la région par suite de la guerre en Afghanistan, la septième réunion du Groupe, qui devait se tenir en octobre 2001, a été annulée. Aucune nouvelle réunion n'est prévue à ce jour.

---

#### **IV. Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)**

##### **Note d'information**

1. L'intégration à la communauté internationale des pays en transition dépend dans une très large mesure de la capacité de ces derniers de prendre part aux réunions des organisations internationales et autres forums internationaux. Ces pays ont beaucoup de mal à financer **la participation de leurs représentants aux séminaires, colloques, ateliers et autres réunions informelles organisés dans le cadre de la CEE.**
2. Le Fonds d'affectation spéciale permet aux gouvernements, aux organisations internationales, aux institutions et autres donateurs de verser des contributions pour aider les pays en transition à couvrir leurs frais de participation aux séminaires, colloques, ateliers et autres réunions informelles organisés dans le cadre de la CEE. Il peut aussi servir à financer, notamment, les services de consultants relatifs à telle ou telle activité.
3. Le Fonds d'affectation spéciale est administré et sa comptabilité vérifiée conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce cadre, une taxe de 13 % est prélevée, au titre de l'appui aux programmes, sur les contributions.
4. Les contributions au Fonds peuvent être versées à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies de la façon suivante:

##### **Par virement bancaire:**

Numéro de compte: 001-1-508629

Nom de la banque: Chase Manhattan Bank, New York

Nom du compte: Fonds général de l'ONUG

Grand Livre: UN-0503456 (concerne uniquement le Service des finances de l'ONUG)

Adresse de la banque: International Agencies Branch  
270 Park Avenue, 43rd Floor  
New York, N. Y. 10017, USA

ABA: 021000021 (Code bancaire des États-Unis)

Référence: «MEA/TFACT» (compte d'allocation n° MEC-25-800)

-----